

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2014 – Convocation du 17 septembre 2014

Compte rendu affiché le 3 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA, Alain GOJON par Youcef BOUREZG, Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD,

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Création d'un poste au service police municipale

Le chef du service de police municipale a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il cessera en effet de figurer dans les effectifs de la commune au 31 décembre 2014. Jusqu'à cette date, il utilise un reliquat de congés et les disponibilités de son compte épargne-temps.

Afin de maintenir dans l'immédiat un effectif suffisant pour que la commune puisse assumer les missions de police municipale, il convient de procéder au recrutement d'un agent sur le grade de brigadier-chef principal de police.

Un tel emploi vacant n'existant pas dans le tableau des effectifs de la commune, il convient de le créer.

Le Comité Technique Paritaire saisi de cette requête a émis un avis favorable lors de la séance du 19 septembre 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Oui l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions statutaires relatives au cadre d'emploi des agents de police municipale,
- Vu l'avis du CTP en date du 19 septembre 2014,
- **DÉCIDE de créer à compter au 1^{er} octobre un poste de policier municipal sur le grade de brigadier-chef principal de police,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2014
- Publication ou affichage le 30/09/2014

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard



Valérie Glatard